

CEREMONIE DES VŒUX DU 6 JANVIER 2017

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Merci d'être une nouvelle fois aussi nombreux à notre traditionnelle cérémonie des vœux.

Je salue les invités présents :

Madame, Messieurs les Conseillers Départementaux,
Mesdames et messieurs les Maires et Maires-adjoints,
Mesdames et messieurs les élus,
Les enfants conseillers municipaux
Mesdames et messieurs les directeurs des différents services
Mesdames et messieurs les représentants des services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de Lorient Agglomération
Mesdames et messieurs les représentants de la gendarmerie,
Messieurs les chefs de centres de secours et de lutte contre l'incendie,
Monsieur le Trésorier,
Monsieur le Curé,
Mesdames et messieurs les présidents d'associations,
Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers amis,

J'excuse quelques collègues maires retenus chez eux par leur propre cérémonie des vœux.

et :

- Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Ministre et Président du Conseil Régional de Bretagne
- Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan
- Monsieur Jean-François TREFFEL, Sous-Préfet de Lorient
- Monsieur Philippe NOGUES, Député
- Monsieur François GOULARD, Président du Conseil Départemental du Morbihan (représenté par Jean-Rémy Kervarrec)
- Monsieur Norbert METAIRIE, Maire de Lorient et Président de Lorient agglomération
- Monsieur Joseph BROHAN, Président du Centre de Gestion du Morbihan

Cette cérémonie traditionnelle des vœux est un moment important de la vie locale.

Outre le fait qu'elle permet de réunir les plouaysiennes et plouaysiens qui s'intéressent à la vie de leur commune, cette cérémonie est un grand moment d'échanges entre toutes celles et tous ceux qui constituent les forces vives de notre cité. C'est aussi l'occasion d'accueillir nos invités, élus, responsables administratifs ou chefs d'entreprises qui peuvent s'impliquer à un titre ou à un autre dans la vie de notre territoire.

La presse faisait état, les jours derniers, de l'évolution démographique de l'ensemble des communes de notre département. Selon les chiffres de l'INSEE, Plouay enregistre entre 2009 et 2014 une belle progression de 0,7 %, ce qui nous donne une population municipale de 5 455 habitants et une population totale de 5570 habitants au 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur des nouveaux chiffres de la population.

Ces chiffres correspondent parfaitement à l'évolution souhaitée pour demeurer une commune attractive et une ville remplissant son rôle de pôle de centralité entre le Nord plus rural et le sud plus urbain.

Je souhaite bien entendu la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de venir habiter à Plouay, j'espère qu'ils s'y sentent bien. Mais comme le disait si bien mon prédécesseur « *Qui vient à Plouay s'y plait* » !

Avant d'aborder les projets qui feront l'objet de toute notre attention en 2017, je voudrais rappeler les faits marquants de l'année 2016.

LES REALISATIONS MUNICIPALES

Comme je vous l'annonçais l'an passé, la baisse drastique des dotations de l'Etat, et par voie de conséquence, la diminution prévisible des subventions accordées par le Département et la Région, nous obligent à redoubler de prudence dans l'administration et la gestion de notre commune, que ce soit en matière d'investissements ou en matière de fonctionnement.

Néanmoins, un certain nombre de réalisations, et non des moindres, ont pu voir le jour en 2016 :

Le programme pluriannuel **de voirie rurale**, que nous avons mis en place depuis de nombreuses années, a permis en 2016 d'améliorer les quelques derniers kilomètres restant à réhabiliter sur la commune.

Nous comptons au total 125 kilomètres de voies et chemins d'exploitation sur une superficie communale de 6 733 hectares.

L'espace urbain n'a pas été oublié comme peuvent en témoigner les travaux d'amélioration effectués dans le quartier de Kerspern, Lann Justice, rue de la Source et rue des Aubépines, réceptionnés en milieu d'année.

Des travaux importants sont actuellement en cours d'achèvement, sur le quartier de Bécherel, depuis l'entrée de Plouay par la route de Lanvaudan et la rue de Keramon, de Kérandor et de Pont Simon.

Cet espace, faisant la jonction entre un nouveau quartier et le centre, est désormais sécurisé et l'installation d'un éclairage Led, nouvelle génération, va nous permettre de faire d'importantes économies d'énergie.

Je remercie les élus et les agents, mais également les entreprises qui ont suivi et réalisé ces importants travaux.

Il est vrai que tous ces travaux ont été effectués en parfaite concertation avec les riverains que nous avons invités à une réunion préalable en mairie, selon une habitude bien rôdée.

Autre très grande réalisation dont nous sommes fiers : c'est l'ouverture en juillet de notre **Maison de santé pluridisciplinaire**.

Un chantier, qui dans sa préparation et son élaboration, aura mobilisé professionnels de santé, élus, maîtres d'œuvre et entreprises, durant près de cinq ans.

Compte tenu de l'importance que revêt cette nouvelle infrastructure pour Plouay et ses environs, je tiens à vous faire un rapide compte rendu chronologique, de la conduite de ce dossier jusqu'à son aboutissement :

Début 2011, une 1^{ère} réunion s'est tenue à la demande de plusieurs professionnels de santé et en présence de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour faire un état des lieux sur l'offre de soins sur l'ex. canton de Plouay.

A cette date, 73 professionnels de santé étaient recensés sur le territoire dont 14 médecins généralistes, 25 infirmières et infirmiers, 11 kinés, 7 dentistes...

Un bon nombre de ces professionnels (une cinquantaine je crois) se sont associés pour élaborer un projet de santé.

Ce projet de santé du territoire de Plouay a recueilli un avis favorable de la Commission d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC), cette commission ayant d'ailleurs souligné la grande implication des professionnels dans l'élaboration du projet.

Aussi, devant cette dynamique impulsée par ces professionnels, les élus de Plouay (soucieux de conserver durablement une offre de soins de proximité) ont vivement souhaité accompagner la démarche, en portant le projet immobilier de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Nous avons en effet la volonté de structurer un territoire qui va bien au-delà des frontières de la commune de Plouay, puisque compte tenu de la patientèle des professionnels impliqués, ce nouvel équipement bénéficie également aux habitants de communes voisines telles que : Calan, Lanvaudan, Cléguer, Berné, Le Faouët, Guilligomarc'h....

Nous avons également la volonté de mettre en place une véritable complémentarité avec la Maison de Santé d'Inguiniel, elle-même issue du projet de santé des professionnels.

La décision de se doter d'un équipement public pour accompagner les professionnels de santé étant prise, il nous fallait entrer en action :

Le choix du site d'implantation s'est rapidement porté sur l'espace tertiaire au Nord-Ouest de l'agglomération. L'objectif était de permettre une véritable mutualisation avec d'autres professionnels déjà installés sur ce site.

La commune a ensuite fait appel à un programmiste, le cabinet PROGECC pour définir le projet immobilier en concertation avec les professionnels et les élus.

Je ne sais plus exactement le nombre de réunions de travail, mais je me souviens de la 1^{ère} qui remonte à janvier 2013, soit déjà 4 ans. C'est vous dire, l'énergie mise par les uns et les autres dans ce dossier difficile mais passionnant.

Ensuite, nous devons franchir une nouvelle étape importante et obtenir la Validation du projet de Plouay par l'ARS et la Préfecture de Région :

La commission régionale de sélection des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles), réunie le 29 octobre 2013, a validé le projet d'implantation d'une MSP sur la commune de Plouay.

Cette validation fut un grand soulagement, notamment pour l'obtention des aides financières : Fonds d'Etat (FNADT, DETR) et du Conseil Départemental et pour permettre de prendre date pour **la signature d'une convention d'engagement :**

La validation du projet actée, le 19 mai 2014, 14 professionnels se sont engagés à intégrer la maison de santé dès sa livraison en signant une convention :

- 5 médecins généralistes
- 3 infirmières
- 1 kiné
- 1 sage-femme
- 1 podologue
- 3 ostéopathes

Par la suite d'autres engagements ont été obtenus :

- 3 autres médecins généralistes
- 1 infirmière
- 1 kiné
- 3 orthophonistes

portant potentiellement l'équipe de professionnels à 22 membres.

Début 2016, coup de théâtre, les 3 ostéopathes ont été contraints de se désengager suite aux avis défavorables des Ordres des Médecins et Kinésithérapeutes.

Nous avons malheureusement appris cela très tardivement, trop tardivement et je le regrette ; pourtant, je puis vous assurer que nous avons interrogé bien en amont les services compétents.

Les démarches préalables abouties, nous pouvions enfin nous lancer **dans le projet immobilier**.

Le cabinet Armor Architectes Associés de Lorient a été retenu comme maître d'œuvre. Nous avons ensuite désigné plusieurs bureaux d'études.

Le permis de construire a été déposé le 12 septembre 2014 et accordé le 29 octobre 2014 pour **974 m²** de surface plancher (RDC + R1).

Ce bâtiment est composé à la fois :

- D'espaces privatifs bien identifiés :
 - bureaux de consultation propres à chaque profession
 - salles d'attente
 - chambre de garde pour les médecins généralistes
 - une réserve médicale pour les médecins généralistes

- D'espaces communs et mutualisés.

L'ensemble est aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux ont débuté le 7 avril 2015 et se sont achevés fin juin 2016, soit près de 15 mois de travaux. Si quelques réserves restent encore à lever, il s'agit là d'une belle réussite.

Le coût global de l'opération de 1 600 K€ HT comprend le terrain, les études, les travaux, la domage ouvrage.

Les financeurs (aides publiques) sont :

- L'ETAT au titre de la DETR (180 K€) et du FNADT (120 K€)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 56 : (180 K€)
- LORIENT AGGLOMERATION : (150 K€) qui a repris le dispositif voté par l'ex. CCRP en 2013.

La commune a contracté par ailleurs un emprunt de 860 K€ auprès de la BANQUE POSTALE.

L'ouverture de l'établissement officialisé, c'est donc une équipe (pluridisciplinaire) de 19 professionnels de santé qui a pris possession des lieux le 1^{er} juillet dernier

8 médecins généralistes

1 sage-femme

2 kinésithérapeutes

3 orthophonistes

4 infirmières

1 podologue

Une autre bonne nouvelle est venue conforter la municipalité et l'équipe professionnelle en place. En effet, 3 nouveaux professionnels ont intégré récemment l'équipe pluridisciplinaire : un ergothérapeute, une diététicienne et un psychomotricien.

Ainsi, aujourd'hui tous les locaux de la MSP sont occupés par une équipe pluridisciplinaire composée de 22 professionnels.

Au risque d'avoir été un peu long, je souhaitais aujourd'hui retracer le résumé du déroulé, depuis la réflexion initiale jusqu'à sa réalisation, de cet important projet qui a vu le jour sur notre commune. Je remercie élus, administratifs, concepteurs et professionnels de santé et tout particulièrement le docteur Le Pense. Tous ont été le fer de lance d'une opération certes longue mais particulièrement réussie.

D'autres travaux ont été par ailleurs réalisés en 2016, moins conséquents mais qui, à leur niveau, ont de l'importance dans la **conservation et l'amélioration de nos bâtiments et édifices communaux**. Je pense notamment au traitement de la charpente de l'église et aux différents travaux réalisés sur nos chapelles. A ce sujet, je salue le dévouement des bénévoles, tous attentionnés à la sauvegarde de notre patrimoine.

Nous avons aussi entamé les mises aux normes accessibilité dans cette salle des fêtes et dans **Les écoles**. A ce propos, je précise que chaque année un programme de travaux leur est dédié. J'en profite pour saluer le travail du **Chantier d'insertion Nature et Patrimoine** qui s'est aussi investi cette année dans la conception de pontons handipêche.

2016 a aussi été marquée par l'élection d'un **nouveau conseil municipal des enfants**.

Je remercie l'équipe précédente pour son implication et son travail.

Je m'en tiendrai là pour ce qui est des réalisations et travaux de 2016.

Je vais évoquer à présent nos projets pour 2017.

LES PROJETS

Vous l'aurez compris, après une année importante en investissements telle que 2016, nos finances, même si elles demeurent solides, nous imposent de lever momentanément le pied.

- Cependant, les projets sont nombreux.

J'évoquais à l'instant le Conseil municipal des enfants, j'ai demandé qu'il soit associé à la création d'une nouvelle châtaigneraie à Manehouarn.

Cette châtaigneraie sera en quelque sorte la réplique de l'actuelle dont la vingtaine d'arbres séculaires furent plantés et greffés en 1843 par Fortuné de Pluvié, féru d'agronomie.

La nouvelle châtaigneraie comptera une quarantaine d'arbres et sera située dans la partie Sud du domaine, entre l'allée de chênes et la route menant au carrefour de Restavy.

Elle pourra un jour, je l'espère, entrer elle aussi dans l'histoire patrimoniale de ce domaine de Manehouarn. C'est la raison pour laquelle j'exprime le vœu que nos jeunes conseillers municipaux soient associés à cette opération : « *Pour demain, plantons un arbre* »

- A l'école primaire de Manehouarn, un important programme de réhabilitation des ouvertures et de la ventilation vient d'être entrepris et va se poursuivre
- Notre programme pluriannuel de rénovation des routes communales qui arrive dans sa phase finale sera reconduit.
- En matière de voirie urbaine, des rénovations seront faites dans les quartiers qui en ont besoin. Nous ne pouvons pas tout réaliser en même temps mais des améliorations sont apportées chaque année.

Mais en 2017, les gros chantiers des prochaines années vont rentrer dans leur phase préparatoire. Quels sont-ils ?

Il y a **le futur EHPAD** dont la réalisation va s'échelonner de 2017 à 2021 si tout se passe bien.

En 2016, plusieurs étapes de la procédure ont déjà été engagées : choix du site, études comparatives, programmation du chantier, élaboration d'un projet d'établissement, désignation du porteur du projet dans sa réalisation à savoir, Bretagne Sud Habitat, propriétaire du site actuel de l'EHPAD.

Mais à présent, cinq ans seront nécessaires pour finaliser ce bâtiment car il nous faut désormais valider le calendrier de programmation, lancer les études architecturales, instruire le permis de construire, consulter les entreprises, effectuer les demandes de financement, lancer le programme de travaux et déclarer l'ouverture de chantier.

Nous pourrons alors suivre toutes les différentes phases de la construction d'un nouvel établissement, sur le site actuel et en plusieurs tranches, avec déconstruction progressive des bâtiments et transfert des résidents, sur le principe d'une opération « construction – démolition » appelée Opération Tiroir.

Comme je l'avais évoqué l'an passé, l'hypothèse d'une restauration du bâtiment adaptée au profil des résidents, dont le vieillissement et le handicap nécessitent des locaux normalisés et mieux adaptés, était plus coûteuse et difficilement réalisable en raison de son occupation.

J'adresse, d'une manière générale, mes remerciements aux membres du CCAS, à notre directrice et à l'ensemble du personnel du CCAS, de l'EHPAD et du service des tutelles.

Un autre gros chantier attendu, mais qui lui aussi va demander également beaucoup de préparation, c'est **l'aménagement de la place du Vieux Château, de la rue Hélène le Chaton et l'intersection de la rue des Alliés et du boulevard des Championnats du Monde.**

Certaines études ont déjà été réalisées partiellement ; en 2017, il nous faudra affiner celles-ci. Une gare routière sera intégrée dans ce secteur, celle-ci étant actuellement partagée entre la place de la Mairie et la rue Hélène le Chaton.

Les services de Lorient Agglomération étudient une refonte des lignes actuelles. Il conviendra d'associer leurs services à la réflexion afin de bien positionner dans ce grand espace à aménager la future gare routière avec les commodités d'accès tout en veillant à assurer les règles de sécurité.

Voilà qui résume la feuille de route que je proposerai aux élus pour 2017.

J'évoquais à l'instant les transports, dont la compétence relève des prérogatives de Lorient Agglo. Cela me permet une transition pour aborder les activités de l'intercommunalité.

L'INTERCOMMUNALITE

L'intercommunalité c'est désormais Lorient Agglo, 25 communes, 206 982 habitants.

Plouay, 5455 habitants, ne dispose que d'un seul représentant : le maire.

Par comparaison, Lorient 57 662 habitants, a 19 représentants soit 1 pour 3035.

Je dois reconnaître que ma présence aux multiples réunions est particulièrement chronophage au cours de ce mandat.

Compte tenu des enjeux des décisions prises et des débats qui les précèdent, je tiens à y être assidu et faire entendre ma voix quand il le faut. Car comme dit un vieil adage « les absents ont toujours tort »

Ce qu'il faut retenir de ces trois années de vie communautaire au sein de Lorient Agglo : à la fois de bonnes choses mais aussi de moins bonnes.

Je ne me lancerai pas ce soir dans un examen exhaustif de toutes les compétences communautaires nouvellement requalifiées par la loi NOTRE. Je me contenterai de résumer quelques points :

Dans la liste des services qui ont toutes les raisons de nous donner satisfaction, je citerais **le service assainissement**. Des travaux importants ont été réalisés ces deux dernières années ; nous n'aurions pas pu les exécuter en un temps aussi court avec notre budget communal.

Nous sommes également heureux que notre **station d'épuration**, qui appartient désormais à Lorient Agglomération, ait été conçue il y a quelques années avec une capacité suffisante pour recevoir désormais les rejets de Calan et de Kerchopine.

Quant au **service de l'eau**, nous avons eu à déplorer un manque de réactivité pour gérer un problème de faible débit à certaines heures sur la partie Nord Est de la commune, j'espère que ce problème est résolu ou sur le point de l'être.

Le service d'élimination des déchets a expérimenté un nouveau dispositif de collecte sur la partie urbaine de la commune avant de le généraliser à d'autres périmètres. Des bonnes habitudes ont été prises, mais selon mes sources d'informations, quelques problèmes demeurent dans les parties très denses du centre-ville. Je compte sur le Vice-président en charge des déchets à Lorient Agglo pour qu'il y soit remédié rapidement.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017 - 2022, approuvé récemment et **le Schéma de Cohérence Territoriale**, en phase finale de réalisation, ont fait l'objet, dans leur partie préparatoire, de débats que je qualifierai de fructueux.

Les vice-présidents en charge de ces dossiers ont su laisser une large part à la discussion et aux échanges, je les en félicite. Si tout était comme cela, ce serait parfait.

Cependant, les conséquences pour notre commune ne sont toutefois pas neutres car il nous faudra respecter, en matière d'urbanisme et plus précisément pour la construction de logements, un certain nombre de règles et nous y soumettre impérativement, que cela nous plaise ou pas. En effet, ne pas s'y soumettre serait s'exposer à de lourdes conséquences financières en matière de dotation d'Etat.

Quelles en sont les principales règles ?

- La densité devra être portée à 25 logements à l'hectare
- obligation de construire ou de faire construire 6 logements aidés à l'année.

Nous nous sommes engagés dans cette démarche en privilégiant de petites opérations, allant de 2 à 8/9 logements intégrés dans différents quartiers de l'agglomération. Plusieurs réalisations verront le jour dans les prochains mois et peut-être sur le site de l'ancienne gendarmerie dont la démolition, assurée par le conseil départemental, propriétaire des lieux vient de démarrer.

Ce projet pourrait se faire dans une configuration analogue à l'opération réalisée rue de la Source.

Il est intéressant de constater sur un tableau, que vous devez voir apparaître à l'écran, la nette remontée des permis délivrés pour les constructions neuves en 2015 et 2016 après la chute vertigineuse de 2014.

Au cours de l'année écoulée, nous avons effectivement accordé 35 permis de construire pour des habitations nouvelles. Les lotissements en cours se remplissent et d'autres se dessinent qui permettront de conserver dans les années qui viennent une évolution positive de la courbe démographique.

Je reviens au projet de Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration sur le Pays de Lorient : dans le document, il apparaît clairement que Plouay tient parfaitement son rôle de pôle de centralité Nord du Pays de Lorient.

A ce titre, la zone d'activité de Restavy joue un rôle majeur, tant par sa position géographique que par la diversité de ses activités et les emplois qu'elle génère.

Actuellement, vu le nombre d'entreprises qui s'y sont installées, et tout dernièrement les Forges Le Béon sur une surface de 10 ha, nous ne disposons plus de réserves foncières suffisantes pour l'accueil de nouvelles entreprises importantes.

Il a été parfaitement intégré par les élus de Lorient agglo lors des discussions sur l'élaboration du SCOT, que cette zone d'activité économique communautaire a un rôle stratégique et doit s'agrandir pour proposer des surfaces suffisantes répondant à des besoins à 20 ans.

Cette décision, si elle est encore au stade de l'intention, est primordiale et a une importance économique et sociale pour la partie Nord de l'agglomération.

Il restera à booster nos conseillers départementaux, sur lesquels je compte beaucoup, pour accélérer la mise en deux fois deux voies Caudan – Plouay.

La loi NOTRE, votée par nos parlementaires au cours de cette législature qui s'achève, oblige notamment les EPCI, tel Lorient Agglo, à redéfinir leurs compétences et modifier leurs statuts.

La loi a décrété que **les zones d'activités** actuelles ou futures, tant dans leur conception et réalisation que dans leur gestion et leur entretien, deviennent de droit de compétence communautaire.

Il faut croire qu'à l'époque de notre ancienne communauté de communes de la Région de Plouay nous étions déjà des précurseurs de la loi.

En effet, pratiquement dans chaque commune, à l'exception de Calan et Lanvaudan qui avaient d'autres contreparties en matière économique et commerciale, nous avons réalisé des zones d'activités d'intérêt communautaire dont la gestion et l'entretien ont toujours été assurés par la communauté de communes.

Or, quelle n'a pas été notre surprise de voir soumise, au dernier conseil communautaire, une délibération qui, approuvée non pas à l'unanimité mais toutefois majoritairement, remet en cause le principe même de la loi et des statuts que nous avons votés, en restituant aux communes la gestion et l'entretien des ZAE dès lors qu'elles sont réalisées à 50%, et ceci, sans compensation financière.

J'ai personnellement dénoncé et voté « contre » le principe même de cette délibération. J'ai, dès le lendemain, interrogé le contrôle de légalité des services de la préfecture dont j'attends la réponse. Je n'hésiterai pas à saisir le tribunal administratif pour contester cette délibération car je la considère contraire à la loi, c'est ce que pensent aussi les juristes que j'ai consultés.

Nous le savons bien, il faut parfois accepter les transferts de charges mais à condition qu'ils soient justes et légaux. Dans ce cas précis, j'estime qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre, aussi je m'y opposerai farouchement.

Dernier point sur l'intercommunalité : **les transports**

Je l'ai évoqué au début de mes propos, les transports de Lorient Agglomération vont faire l'objet d'une refonte complète à court et moyen terme.

Le Président le reconnaît lui-même, il n'y a pas eu, au cours de ces trois années qui viennent de s'écouler, de véritable prise en compte du nouveau périmètre et de ses spécificités, avec tout ce que cela implique en matière de transport scolaire sur la nouvelle agglo depuis la fusion des deux EPCI.

C'est déjà bien de le reconnaître, encore faut-il que cela se traduise très rapidement dans les faits, car je n'ai de cesse de dénoncer la dangerosité du transport de nos collégiens et lycéens à des heures où les enfants sont debout et entassés comme des sardines sur des trajets longs qui n'ont absolument pas les caractéristiques d'un réseau urbain dans leur intégralité.

C'est intolérable ! Il faut que sur ce point des dispositions soient prises avant qu'un accident ne survienne et que se produise l'irréparable.

Je m'en tiendrai là dans mes griefs, car vous auriez tendance à penser que tout va mal à l'agglo alors que ce n'est pas vrai.

J'en veux pour preuve notre dernier conseil communautaire, où il y avait 54 délibérations à approuver.

Avec les élus de notre groupe, nous avons voté « contre » 1 seule délibération, celle dont je viens de vous parler concernant les Zones d'Activités Economiques.

Nous nous sommes abstenus sur trois autres, notamment le débat d'orientations budgétaires et voté favorablement toutes les autres.

Pas d'opposition systématique de notre part mais au contraire un débat constructif dans lequel nous apportons des propositions argumentées prenant en compte l'intérêt du territoire et des populations que nous représentons. Nous défendons l'intérêt général.

Cela commence à porter ses fruits.

En effet, initialement malmené depuis notre entrée dans l'agglo, notre **Office de Tourisme** a évité la fermeture pure et simple. Je pense avoir sensibilisé les acteurs touristiques du Pays de Lorient, parmi lesquels les élus de Lorient agglo, sur la nécessité de conserver un pôle de rayonnement touristique sur le Nord de son territoire. La réunion qui a été organisée

récemment à Manehouarn à l'intention des professionnels du tourisme de cette partie du territoire en est l'illustration.

Autre message entendu : notre préoccupation sur le devenir **des bâtiments de l'ancienne communauté de communes**. Ils sont aujourd'hui occupés partiellement par le SIVU de l'école de Musique, dont je salue l'action menée par sa présidente dans le suivi et l'évolution de ses activités. J'y associe l'ensemble des élus et du personnel.

Le Président de Lorient aggro, sollicité à différentes reprises, a accepté de remettre les clés de l'ensemble de ce bâtiment à la commune de Plouay.

Ces locaux font désormais l'objet d'un bail emphytéotique avec la commune en contre partie d'un loyer correspondant au remboursement du solde des emprunts résiduels restant à rembourser.

Nous allons pouvoir lancer la réflexion sur l'occupation de l'ensemble du bâtiment.

D'ailleurs, j'ai demandé qu'un groupe de travail établisse un état des lieux des occupations des locaux communaux afin de mieux rationaliser les besoins actuels et les nouvelles demandes.

Avant de conclure, je voudrais vous délivrer deux messages sous forme de vœux puisque c'est de circonstance :

Le premier, vous l'aurez compris en voyant à l'écran le tableau affichant à la fois la courbe des naissances, mariages, des décès.

Si vous vous en souvenez, l'an passé je vous avais fait remarquer que la courbe des naissances avait considérablement chuté en 2015.

Je constate que ma remarque dans laquelle je faisais part de mon inquiétude à ce sujet a porté ses fruits en 2016.

Pourrons-nous mieux faire en 2017, c'est vous les jeunes qui détenez la clé.

Deuxième message : il va y avoir des élections importantes en 2017 pour l'avenir de la France, notre avenir en dépend.

L'affluence a été importante à la mairie pour les inscriptions sur les listes électorales à Plouay ces dernières semaines : on compte 422 nouveaux votants. Si ce phénomène s'observe à chaque fois qu'il y a des élections prévues dans l'année (on le voit sur les chiffres de 2013 et 2011), il est particulièrement marqué cette année.

Plouay a l'habitude de bien voter : j'entends par là que vous vous déplacez massivement à chaque scrutin. Cela nous a d'ailleurs valu de recevoir à plusieurs reprises la Marianne du Civisme.

Je compte donc sur vous une fois de plus pour ne pas faillir à la règle. Merci d'avance.

Je finirai mes propos par une citation toute simple dont les mots me semblent justes. Je ne sais de qui elle est, mais peu importe, je me l'approprie : « ***l'avenir appartient à ceux qui regardent devant*** »

Nous devons, pour aller de l'avant, nous projeter dans le futur mais en n'oubliant pas de tirer les leçons du passé : c'est effectivement l'exercice que nous venons, à notre échelle, de faire ce soir.

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

J'arrive ainsi au terme de mes propos et conclurai par des remerciements à ceux que je n'ai pas encore cités :

- le Directeur général des services et l'ensemble du personnel administratif
- les agents des services techniques et des espaces verts
- l'ensemble du personnel des écoles, de la petite enfance et de la jeunesse
- les animateurs des temps d'activités périscolaires
- le personnel de la bibliothèque
- les élus et tout particulièrement l'ensemble des adjoints et du bureau municipal. Ils mènent tout au long de l'année un travail collectif au service de nos concitoyens.

Merci aux pompiers. Vous assurez au quotidien la sécurité des biens et des personnes. J'ai pu le constater tout récemment lors de vos interventions sur des incendies de maisons où malheureusement nous avons eu à déplorer le décès d'une personne âgée.

Merci à nos amis gendarmes et à notre policier municipal, gardiens de notre sécurité

Merci aux présidents et à l'ensemble des responsables d'associations : vous animez notre cité dans les domaines les plus divers : sportifs, loisirs, culturels, protection de l'environnement et de notre patrimoine.

Merci à tous les partenaires économiques et les administrations publiques ou privées.

Merci à nos chefs d'entreprise : de la bonne santé de vos entreprises et de vos activités professionnelles, petites ou grandes, dépend le maintien de l'emploi, de nos richesses et des ressources pour nos collectivités.

Merci à vous tous citoyennes et citoyens qui vous intéressez à la vie de la commune.

Merci surtout de m'avoir accordé toute votre attention durant mon propos très bien illustré en simultané par un diaporama réalisé par Sylvie, que je remercie. Mais comme elle est grippée, comme beaucoup en ce moment, c'est André qui en a assuré la technique.

Je vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches, avec une pensée particulière pour ceux qui rencontrent des difficultés ou doivent lutter contre la maladie, une bonne et heureuse année.

Blead Mat D'an Oll Dud

Je vous invite à présent à trinquer à la nouvelle année.

A bientôt

Le Maire,

Jacques LE NAY